

Publié sur le site internet le 24/11/2022

Envoyé et reçu au contrôle de légalité le 23/11/2022

N° unique de télétransmission 078-200081370-20221116-D-2022-11-003RV-DE

Délibération N° 2022 11 003

OBJET : AEP – Autorisation de signer une convention avec Bouygues Telecom (château d'eau de Ponthévrard)

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le SEIZE NOVEMBRE à 18h30

Le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni, salle du Moulin à Prunay-en-Yvelnes, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MALARDEAU, Président du SEASy.

Sont Présents :

	DELEGUES	SEASY	CARTE AEP	CARTE ASS
CA RAMBOUILLET TERRITOIRES	AVENEL François (à partir du point n°3)	X	X	
	BAGUENIER Arnaud	X	X	X
	BERNIER Didier	X	X	X
	BOURGY Marc	X	X	X
	COQUELLE Daniel	X	X	X
	DEBETANCOURT Didier	X	X	
	DRAPIER Valère	X	X	X
	GATINEAU Christian	X	X	X
	GODEAU Hervé	X	X	X
	HENRY Xavier	X	X	X
	JEGAT Joëlle	X	X	X
	KARM Jean-Marie	X	X	X
	KRAEMER Gérard	X	X	X
	LE SCIELLOUR Claude	X	X	X
	LELARGE Alain	X	X	X
	LOPEZ Antoine	X	X	X
	MALARDEAU Jean-Pierre	X	X	X
	PORTHAULT Jérôme	X	X	X
	PRUVOST Pascal	X	X	X
	TROGER Jacques (pouvoir de BARDIN Dominique)	X	X	X
CA ETAMPOIS				
CC CŒUR DE BEAUCE	LIDOUREN Laurent (à partir du point n°4)	X	X	
	MORIN Yvan	X	X	
CORBREUSE	CORREIA José	X	X	
	SARRAZIN Fabrice	X	X	
GARANCIERE-EN-BEAUCE	MOUSSY Corinne	X		X
	TOTAUX	25 (+1 pouvoir)	24 (+1 pouvoirs)	19 (+1 pouvoir)

Autres personnes présentes

Monsieur Joël GERMAIN, Directeur Général des Services  
Madame Marie-Aude de MOLLIENS, Directeur Adjoint

*Absents excusés* : Monsieur Dominique BARDIN qui donne pouvoir à Monsieur Jacques TROGER, Madame Katherine BICENKO, Madame Isabelle COPETTI, Monsieur Hugues SAISY.

Le quorum étant atteint, le comité peut valablement délibérer.

Monsieur Didier BERNIER est élu secrétaire de séance.

Date convocation	09/11/2022
Nombre délégués en exercice	40
Nombre délégués prenant part au vote	24
Pour	25
Contre	-
Abstentions	-

VU le Code Général de Collectivités Territoriales ;

VU le projet de convention d'occupation privative du domaine public entre le syndicat et la société Bouygues Telecom concernant une surface de 20 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée section 1A n°451 sise Chemin de la Terre du Mesnil à Ponthévrard ;

CONSIDERANT la nécessité de définir les modalités d'occupation de cette parcelle actuellement occupée par le Château d'eau de Ponthévrard :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de convention sus-visé concernant l'occupation privative du domaine public par la société Bouygues Telecom.
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document se rapportant à la présente délibération.

Fait à Ablis, le 21 Novembre 2022



Le Président : Jean-Pierre MALARDEAU

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Malardeau", is written over the printed name of the president.

Le Président, soussigné, certifie que la délibération a été affichée au Syndicat le 24 Novembre 2022 et rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, modifiée et complétée par la loi du 22 juillet 1982 et transmis à Monsieur le Préfet des Yvelines, le 24 novembre 2022.